

## LE SITE MÉDIÉVAL DU JARDIN DE LA MARINE À ROCHEFORT

A l'occasion de la réédification partielle du mur soutenant l'esplanade du Jardin de la Marine, deux fouilles préventives ont permis, en mars et en juillet 1996, de dégager d'importants vestiges médiévaux, qui apparaissaient dans la coupe de la butte surplombant la Corderie Royale. Deux ensembles ont été observés en coupe, le premier au nord, avec le V d'un fossé large et profond et son système fortifié, le second, à une quarantaine de mètres au sud, consistant en un fossé plus petit. Compte tenu de l'urgence de l'intervention, l'accent a été mis sur la lecture stratigraphique générale et sur la fouille des couches inférieures des fossés, avec le dégagement d'une bande de 2 m de largeur le long de la coupe<sup>1</sup>.

### **Le fossé n° 1 et sa structure fortifiée**

Le mur de soutènement du Jardin de la Marine a été totalement arasé sur une longueur de 80 m dans sa partie sud : l'emprise du chantier (fig. 2) couvre la surface de deux rectangles joints (l'un de 49 m sur 3, l'autre de 31 m sur 7,20 m), dont le second a mis en évidence, en mars, tout un ensemble structuré creusé dans le sol géologique (calcaire cénomaniens avec poches argileuses de décalcification, reposant sur un sable argileux, cénomaniens inférieurs, vert à glauconie).

On y discerne clairement, du nord au sud (fig. 2 et 3), un fossé en V évasé, une butte arrondie et une surface presque horizontale brutalement interrompue par un creusement vertical à la base duquel apparaît en coupe un mur (mur A). Une deuxième base de mur (mur B), apparemment perpendiculaire au mur A, se distingue dans la coupe sud (fig. 2 et 6). On reconnaît ici la coupe d'une structure fortifiée comprenant une douve large et profonde, dont le versant sud est dominé par une escarpe avec son parapet et son chemin de ronde soutenu par un mur presque entièrement récupéré.

### *Le creusement et l'aménagement du fossé n°1*

Le fossé, d'une ouverture de 14,40 m, a une profondeur de 4,60 m par rapport au sommet du versant nord, et de 5,30 m par rapport au sommet du versant sud. Il est directement creusé dans la couche argilo-calcaire jusqu'au sable cénomaniens excavé sur une profondeur de 1,50 m. A la base du versant sud, une murette (murette C) a été édifiée avec soin (fig. 3, 4 et 5). Réalisée sans liant, elle est vraisemblablement destinée à renforcer la base sableuse du fossé, par crainte d'un effondrement du côté de l'escarpe fortifiée. Le reste de la douve n'est pas spécialement aménagé : absence de murette sur le versant nord, traces de ravinement sur les deux versants.

### *La structure fortifiée*

Vers le sud, le sommet du parapet domine d'environ 1 m la surface plane du chemin de ronde (largeur; 2 m) et de 4,60 m la base du mur A. La forme très arrondie du parapet montre qu'il a dû subir d'importantes dégradations, contrairement à l'horizontalité bien conservée du chemin de ronde.

Des murs A et B, presque entièrement récupérés, ne subsiste que l'empreinte. Tous deux, d'une épaisseur respective de 0,90 et de 0,70 m, sont conservés sur une hauteur inférieure à 1 m : ils sont constitués de gros moellons irréguliers liés par un mortier ocre de sable et de chaux, et reposent sur une fine couche argileuse rousse étendue sur le sable. On pense ici à la technique

---

<sup>1</sup> Pour les circonstances de la découverte et de l'intervention archéologique, voir *Roccafortis*, n° 18, p. 52-53.

médiévale de la fondation « en jeté », la base du mur ne semblant pas plus épaisse que sa partie supérieure. Ces deux murs forment un angle droit détruit par l'emprise des travaux (fig. 2).

#### *La butte du sud*

L'observation de la coupe est-ouest (fig. 6) révèle, faisant face à la Charente, une butte, soutenue par le mur B, presque entièrement arasée par les travaux et tronquée à une hauteur de 3,45 m (sommet de 108), soit à peine 0,15 m plus bas que le niveau du chemin de ronde dans la coupe nord-sud : la plate-forme de chemin de ronde et le parapet ont été ici entièrement détruits par les terrassements.

Les travaux ont donc révélé l'angle nord-est d'une fortification importante. La butte fortifiée et le fossé sont entièrement conservés en coupe au nord ; à l'est, face à la Charente, subsiste une butte tronquée (et la base de son mur de soutènement : le mur B), le reste ayant totalement disparu (chemin de ronde, parapet, fossé).

#### *L'occupation du fossé n° 1*

La coupe (fig. 3) permet de distinguer clairement les couches de remblais qui ont scellé la douve (de 100 à 1026), des couches d'utilisation du fossé par dépôts de déchets domestiques (105-106-107) ou empièvements (1053).

La couche la plus ancienne (106) couvre le versant nord : il s'agit d'une terre argileuse brun-rouge, assez grasse, provenant du ravinement de ce versant, mais contenant des coquilles d'huîtres et de moules, quelques os et de la céramique en faible quantité. Au-dessus, tapissant le fond de la douve, s'est déposée une terre brun verdâtre, argileuse également (107). Elle comprend le même type de déchets alimentaires et une plus grande quantité de céramique. La couche 106 remonte, par son maigre mobilier, au XI<sup>e</sup> siècle ; la couche 107 est datable des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

A ce niveau s'est révélé un empièvement extrêmement grossier (1053) qui couvre les couches antérieures (fig. 14) jusqu'au centre du fossé où il forme un petit tas (104), point de jonction entre la couche 103 (écoulements de terre argileuse, issus de ravinements du versant sud, vierges de mobilier et de déchets alimentaires) et la couche 105. Le mobilier de l'empièvement est exactement identique à celui de 105.

La couche 105 couvre massivement tout le versant nord et la moitié du fond de douve. Il s'agit d'une terre organique brun-noir remplie de déchets culinaires (quelques ossements, mais de grandes quantités de coquillages : huîtres, moules, patelles et pétoncles) et d'innombrables tessons de céramique, datables des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. L'abondance de mobilier est ici frappante par rapport aux couches inférieures. La présence, au milieu de cette couche, d'une monnaie extrêmement usée, datée de 1189-1199 (denier de Richard Coeur de Lion), n'est pas incompatible avec un contexte daté du XIII<sup>e</sup> siècle.

Un pendage très net a été mesuré avec précision de l'est vers l'ouest, en direction de la Charente, sur les 2 m de largeur de la zone fouillée : pour la couche 105, la murette et l'empièvement, il atteint 0,30 à 0,40 m selon les endroits. Un pendage est-ouest à peu près équivalent a pu être observé sur les niveaux inférieurs fouillés dans l'urgence.

A la fin de la fouille, un deuxième décapage à la pelleuse, sur toute la largeur de l'emprise (7,20 m), a clairement mis en évidence la continuité stratigraphique en direction de la Charente (fig. 4). Au bord du sable cénomani (109), une partie de 106 reste visible, mais surtout l'épaisse couche 105 peut se lire jusqu'à la limite de l'emprise, ainsi que le remblai 1020 (103 non discernable) et la murette C. Cette trace de fond de fossé, quasiment perpendiculaire à la coupe, semble très légèrement orientée sud-ouest/nord-est.

Il s'agit donc ici d'une douve sèche, ce qui n'exclut pas un fond de douve fangeux (on songe à la couche 107). L'empièvement sommaire (1053) a pu être réalisé pour faciliter les écoulements tout en ménageant une pente vers la Charente.

### *Le remblaiement de l'ensemble n° 1*

La coupe met en évidence plusieurs couches de remblais (fig. 3) : la douve elle-même a été comblée en une seule période avec une terre argileuse brun-rouge clair contenant quelques pierres, mais apparemment sans mobilier (1020). Ce premier comblement, très épais (3,50 m au centre), couvre directement toutes les couches inférieures : on trouve des tessons et des déchets alimentaires jusqu'au sommet de 105, en contact direct avec le remblai. Ce remblai, qui inclut le sommet de l'escarpe (fig. 3), marque une volonté d'annihiler l'existence même d'une fortification. L'absence de phase intermédiaire d'abandon permet de dater le comblement de la douve dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

Au sud, les remblais qui recouvrent les bases des murs et le chemin de ronde sont tous des remblais de démolition, constitués de terre, petites pierres, fragments de tuiles et de mortier (1026-1025-1024-1023). Les couches 1022 et 1011, qui recouvrent l'ensemble des structures, sont des couches de terre brune plus homogène. Il est impossible de dater ces remblais de démolition, qui ont pu intervenir seulement à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Les couches 1010 (terre brun-rouge) et 100 (granulats calcaires) sont des aménagements relativement récents.

### **Le fossé n° 2**

Au cours des ultimes vérifications effectuées avant la fin du chantier au sud, tout au long de la butte (fig. 2, coupe), un deuxième fossé a été découvert, masqué jusque là par des éboulis de gravats. Situé à 44 m au sud du parapet du fossé n°1, il est creusé dans la même couche argilo-calcaire cénomaniennne (108). L'espace fouillé révèle un angle d'environ 45° en direction du sud-ouest, expliquant l'aspect étiré de la coupe (fig. 7 et 8).

### *Le creusement et l'aménagement du fossé n°2*

De dimensions beaucoup plus modestes que le fossé n°1, sa profondeur est d'environ 2,50 m par rapport au sol originel supposé, d'environ 4 m par rapport au sol actuel. Son profil en forme de U à fond quasiment plat (largeur : environ 3 m) s'évase pour atteindre environ 5 m dans la partie supérieure.

Sur le versant nord, lors du creusement du fossé dans l'argile de décalcification, la présence d'une énorme masse calcaire très dure (notée 108 a) contraint les médiévaux à reprofiler le fossé environ 2 m plus au sud. La paroi interne du bloc rocheux est soigneusement taillée à la verticale jusqu'au fond désiré, qui est alors unifié par un empierrement de petits modules concassés, et parfaitement aplani (211). Un sondage, au centre, a permis d'en vérifier la texture et l'épaisseur (environ 25 cm). Le creusement du sol argileux au sud n'a posé aucun problème.

### *L'occupation du fossé n° 2*

A la différence du premier fossé, toutes les couches qui remplissent le fossé n° 2 contiennent du mobilier médiéval, souvent en position secondaire. La faible surface fouillée (en front de coupe pour les couches hautes) ne permet pas de garantir que les couches du versant nord (207, 208, 209, 210) soient en place. Ce sont des traces de dépôts organiques, en bordure de fossé, avec du mobilier cohérent, datable des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, nettement moins abondant que dans la grande douve. Au fond du fossé, les bords sud et nord gardent, sous forme de lambeaux de couches (205 et 206), la trace d'une occupation médiévale identique.

La dernière phase d'occupation du fossé est représentée par la couche 204, qui en couvre tout le fond : elle a livré un double tournois de Louis XIII, extrêmement dégradé, datable de 1639. Ainsi le fossé n°2 a-t-il été recreusé et utilisé jusqu'à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce « curage » explique la subsistance, sur les bords du fossé et en particulier au nord, des couches médiévales « taillées » par les creusements plus récents.

### *Le remblaiement du fossé n° 2*

Le fossé a été comblé peu après par plusieurs couches successives de remblais de démolition (201 - 202 - 203), avec présence de tuiles, en particulier dans l'épaisse couche pierreuse 202. Le premier remblai, le plus profond (203), a livré un autre double tournois de Louis XIII en bon état.

Il s'agit donc d'un fossé médiéval remontant au moins au XIII<sup>e</sup> siècle (caractère soigné du creusement de la paroi nord et de l'aménagement du fond en cailloutis), et utilisé jusqu'à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, époque où il a été comblé.

### **Aperçu sur le mobilier**

L'étude détaillée, qui est en cours, devrait apporter du nouveau sur la céramique commune médiévale de la région, au demeurant mal connue. C'est pourquoi nous nous bornerons ici à quelques remarques très synthétiques. Si le mobilier du fossé n°2 présente, malgré sa cohérence (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) des risques de position secondaire, celui du fossé n°1 forme un ensemble clos, bien scellé par un épais remblai. Il s'agit presque exclusivement de céramique commune à usage domestique, datée du XI<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle.

#### *Le mobilier des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*

La céramique recueillie dans les couches 106 et 107, est peu abondante (600 tessons) et très fragmentée (aucune forme complète). Les pâtes sont claires, de texture assez fine, avec dégraissant irrégulier et fréquentes inclusions de chamotte. Le lot comporte surtout des oules à cuire (à rebords en bandeau ou lèvres éversées), quelques récipients à liquide (becs tubulaires et pontés), et quelques tessons glaçurés (jaune assez vif, avec des taches vertes, parfois vert « sale » ou olivâtre), avec parfois des traces de ratés de cuisson. Cette céramique, tout à fait comparable à celle d'Andone<sup>1</sup> dans son ensemble, est datable du XI<sup>e</sup> siècle (couche 106) et des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (couche 107).

Outre quelques fragments ferreux non identifiables, on note un bouton (ou jeton) en os, de forme circulaire, à décor d'ocelles dans la tradition mérovingienne. Il faut y ajouter la monnaie poitevine du XII<sup>e</sup> siècle (1189-1199), denier de billion de Richard Coeur de Lion (A : + RICARDVS REX croix simple - R : PIC / TAVIE / NSIS).

#### *Le mobilier des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*

En dehors de quelques fragments de tuiles, clous et objets ferreux non identifiables, il s'agit ici de céramique, très abondante (plusieurs milliers de tessons) et extrêmement fragmentée (couches 105-104-1053). Les pâtes sont claires, tantôt lisses (dégraissant assez fin avec parfois inclusion de chamotte), tantôt granuleuses (à dégraissant sableux). Les pâtes lisses servent aux cruches, toutes à bec ponté, ainsi qu'aux oules à lèvres éversées, tandis que les pâtes granuleuses paraissent réservées aux oules à rebords en bandeau. Ce type d'oule, jusqu'alors daté du XII<sup>e</sup> siècle, coexiste ici avec la céramique glaçurée dite « saintongeaise »<sup>2</sup> (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles). La glaçure, partielle ou totale, externe ou interne, évolue du vert vif au vert bouteille foncé, avec de nombreux indices de ratés de cuisson : on la trouve sur les cruches, à bec ponté, les tonnelets, les mortiers, ainsi que sur un fragment de lèchefrite et sur un poêlon, seule forme complète de la fouille. Pour les décors, on note le décor peigné, les bandes colorées rapportées verticalement sur la panse et de rares bandes moletées composées géométriquement.

Rien n'a été recueilli pour les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Le mobilier du XVII<sup>e</sup> siècle n'est représenté que par les deux monnaies trouvées dans le fossé n°2 (deux livres tournois de Louis XIII).

### **Conclusions**

---

<sup>1</sup> A. Debord et M. Leenhardt : La céramique d'Andone, *Archéologie Médiévale*, t. V, 1975, p. 209-242.

<sup>2</sup> *La céramique saintongeaise des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, catalogue d'exposition, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime, 1991, p. 61-73.

### *Structure et fonctionnement des fossés fortifiés*

Les niveaux du parapet et du chemin de ronde n'étaient pas accessibles à la fouille. Si la coupe montre bien que les chemins de ronde étaient soutenus par des murs maçonnés dont il reste les bases, on ne sait rien de l'éventuel aménagement des structures hautes. Un dallage a pu être récupéré sur le chemin de ronde ; quant au sommet du parapet, peut-être ne portait-il qu'une palissade de bois.

Comme les structures hautes, le grand fossé en V évasé semble exister dès le XI<sup>e</sup> siècle. C'est une douve sèche dont le seul aménagement est une murette destinée à consolider le niveau sableux inférieur, du côté fortifié. Le petit fossé, en U, est soigneusement creusé (paroi calcaire nord taillée verticalement, fond empierré aplani).

Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, le fossé n° 1 ne reçoit que très peu de rejets domestiques, et uniquement sur le versant nord, c'est-à-dire côté campagne. Mais à partir de cette époque, et de façon soudaine, les déversements sont constants : le versant nord du fossé devient un véritable dépôt, dont on conserve la trace tout au long des 7,20 m de l'emprise. Parallèlement, le fossé n° 2 fonctionne de la même façon, mais avec des dépôts beaucoup moins abondants.

Le remblaiement se produit en une seule fois dans le fossé n°1, vers la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, provoquant la disparition de la structure fortifiée, tandis que le fossé n°2 fonctionne jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle (recreusements ou curages).

### *La question du château*

L'archéologie rejoint la documentation d'archives<sup>1</sup> : le nom de Rochefort apparaît vers 1030, et le château est mentionné de façon explicite dans un acte de 1085. Nous ne savons rien de sa structure, sinon qu'au XV<sup>e</sup> siècle il comporte plusieurs tours, qu'il a une chapelle, qu'il domine la Charente et qu'un « port », appelé « port aux Fonteneaux » est situé « sous le château » en 1312.

Si le fossé n°2 a coexisté avec le fossé n°1 aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, il n'est pas impossible que son creusement soit antérieur : la structure fortifiée des origines pouvait ressembler à une enceinte castrale, comme il s'en installe beaucoup en basse Charente au XI<sup>e</sup> siècle, entre 1019 et 1050<sup>2</sup>. L'angle découvert au nord-est suggère un ensemble fortifié de forme quadrangulaire. Le château lui-même pourrait se situer sur le promontoire rocheux où est bâtie la « Maison du Roy », l'actuelle Préfecture Maritime, et d'où Rochefort tire vraisemblablement son nom : une enceinte principale de grandes dimensions (environ 100 m de côté), abriterait au nord une vaste basse-cour, et une petite enceinte secondaire protégerait plus au sud le château. L'extrapolation demeure toutefois risquée, compte tenu des maigres données de fouille : ce qui est désormais sûr, c'est que le château se trouve à peu de distance au sud de l'angle fortifié nord-est. Notons que les plans anciens<sup>3</sup> situent le château (avec une très grande imprécision) au sud-ouest, bien au-delà de l'emplacement de la Préfecture Maritime : toute comparaison fiable est encore prématurée.

Le comblement de la douve dans la deuxième moitié du XIV<sup>e</sup> siècle peut être mis en relation sinon avec le siège de Guichard d'Angles en 1356, du moins avec le retour du château dans le domaine royal en 1372, après douze ans d'occupation anglaise : par mesure de précaution, le roi a pu ordonner le démantèlement de la fortification principale et le comblement de la grande douve.

---

<sup>1</sup> Jacques Duguet, *Petite histoire de Rochefort avant 1666*, Publication de la S. G. Rochefort, 1996.

<sup>2</sup> André Debord, *La société laïque dans les pays de la Charente aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.*, Paris, Picard, 1984

<sup>3</sup> « Plan de quelque endroit proche de la Charente », B.N., Service Hydraulique, Portefeuille 53, Div. 3, pièce 1 : in M. Acerra, *Rochefort et la construction navale française, 1661-1815*, Librairie de l'Inde éd. (1993).

« Plan de la ville et du port de Rochefort en l'état qu'il estoit en 1688 », B. N. des Estampes, Va 426.

La fouille du fossé n°2 complète la documentation d'archives : pris et repris tout au long des guerres de religion, avec une dernière occupation rochelaise lors des troubles de la Régence en 1615, le château, en ruines, est démantelé en décembre 1616 et janvier 1617. Mais la fouille prouve que le fossé n'est pas immédiatement comblé : il le sera vraisemblablement lors des travaux de l'arsenal, qui commenceront en 1666, avec l'histoire moderne de Rochefort.

Ce deuxième fossé pourrait être celui qui a été reconnu lors des travaux de réfection de l'aile sud de la Préfecture Maritime, après l'incendie survenu le 4 mars 1895. Jules Silvestre<sup>1</sup> le décrit ainsi : « Dans l'angle sud de la cour de la Préfecture Maritime, on a retrouvé, sous environ 0,80 m de terres rapportées, le fossé à escarpe et contrescarpe revêtues de pierre, creusé jusqu'au rocher, d'une largeur moyenne de 2 mètres et profond de près de 3 mètres, qui avait été comblé par les débris du monument. » Il ajoute plus loin que ces vestiges « se prolongent sous l'angle sud-est de la cour d'honneur et [sont] attenant[s] aux caves situées sous le grand corps du bâtiment. » Ce fossé, qui paraît poursuivre le fossé n°2 auquel il ressemble en tous points, est entièrement maçonné aux abords du château dont le corps principal occuperait bien l'extrémité du promontoire rocheux. La visite des caves, fortement remaniées, n'a rien révélé de probant.

#### *La question du bourg médiéval*

Le château ne semble pas avoir généré, comme à l'habitude, un bourg attenant. Il y a bien l'église Notre-Dame (dont l'existence est très probablement antérieure au XI<sup>e</sup> siècle), mais à plus d'un km du château. Les aveux médiévaux mentionnent quelques « hôtels » de vassaux situés « devant le château » mais, jusqu'à maintenant, on ne savait rien d'autre sur un éventuel habitat contigu à la forteresse.

La fouille de la grande douve apporte ici une information essentielle : si les traces d'occupation sont faibles aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, à partir du XIII<sup>e</sup> la richesse de la couche 105, sur le versant nord de la grande douve, implique l'existence d'un habitat à proximité du château, avec au moins un siècle d'activité : on pourrait aussi y déceler le signe d'un essor économique, qui sera interrompu par la guerre de Cent Ans.

Dans l'immédiat, des vérifications par sondages géophysiques sont envisagées dans la partie sud du Jardin (structures castrales). Quant à la vaste partie nord, elle constitue une réserve archéologique où la présence d'un habitat médiéval n'est pas inconcevable.

Philippe Duprat

---

<sup>1</sup> Jules Silvestre, « Rochefort (Château et Châtellenie), 1047-1666 », p. 195 sqq., in *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort*, tome XX, 1899, n° 3. Jules Silvestre signale qu'il tient ces renseignements d'une note de l'ingénieur Polony, qui dirigeait les travaux avec son collègue Giraud. Des plans ou des relevés existent certainement. Il n'a pas été possible de les retrouver.

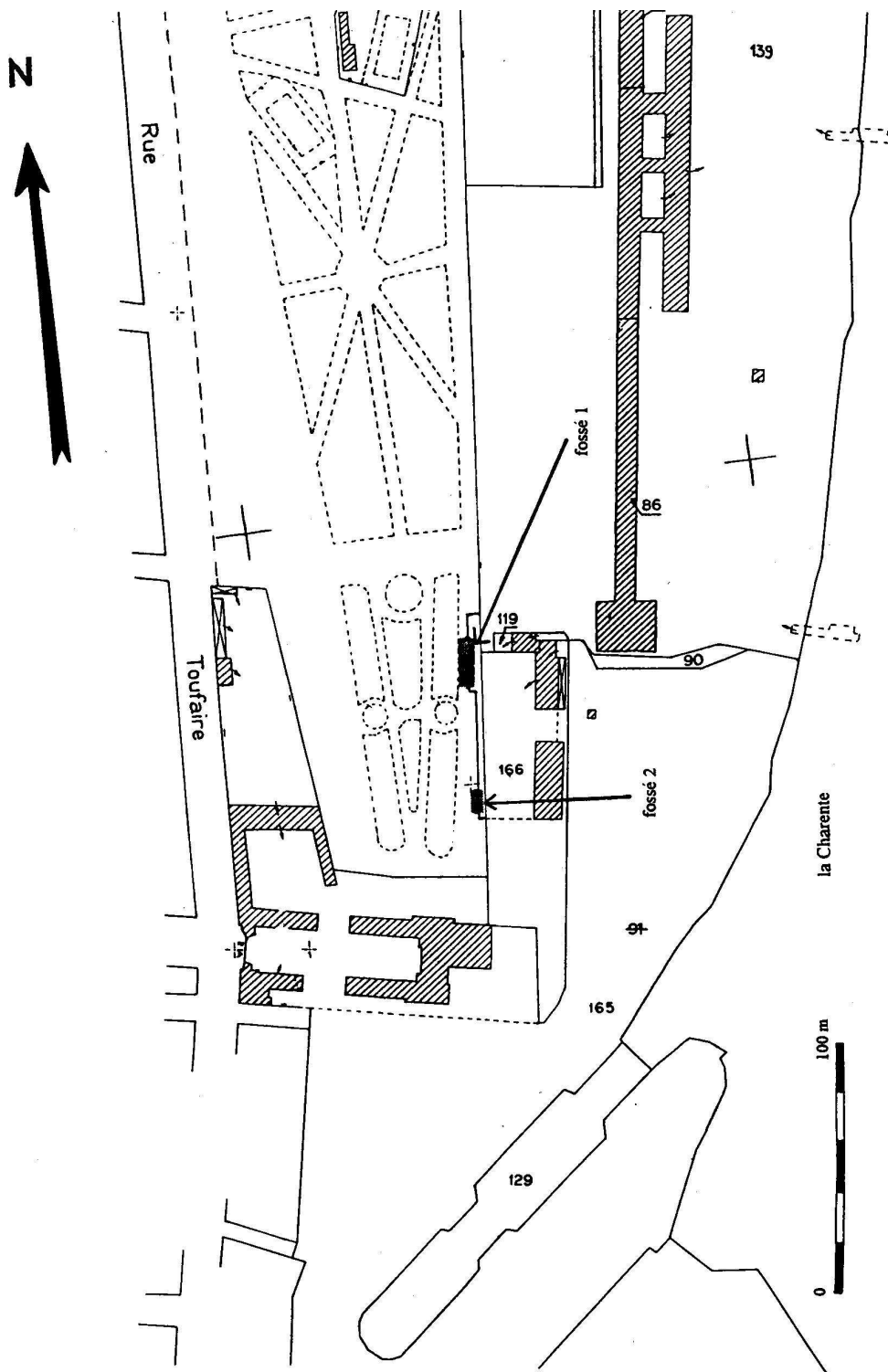


Fig. 1 : Extrait cadastral Rochefort (section BI)

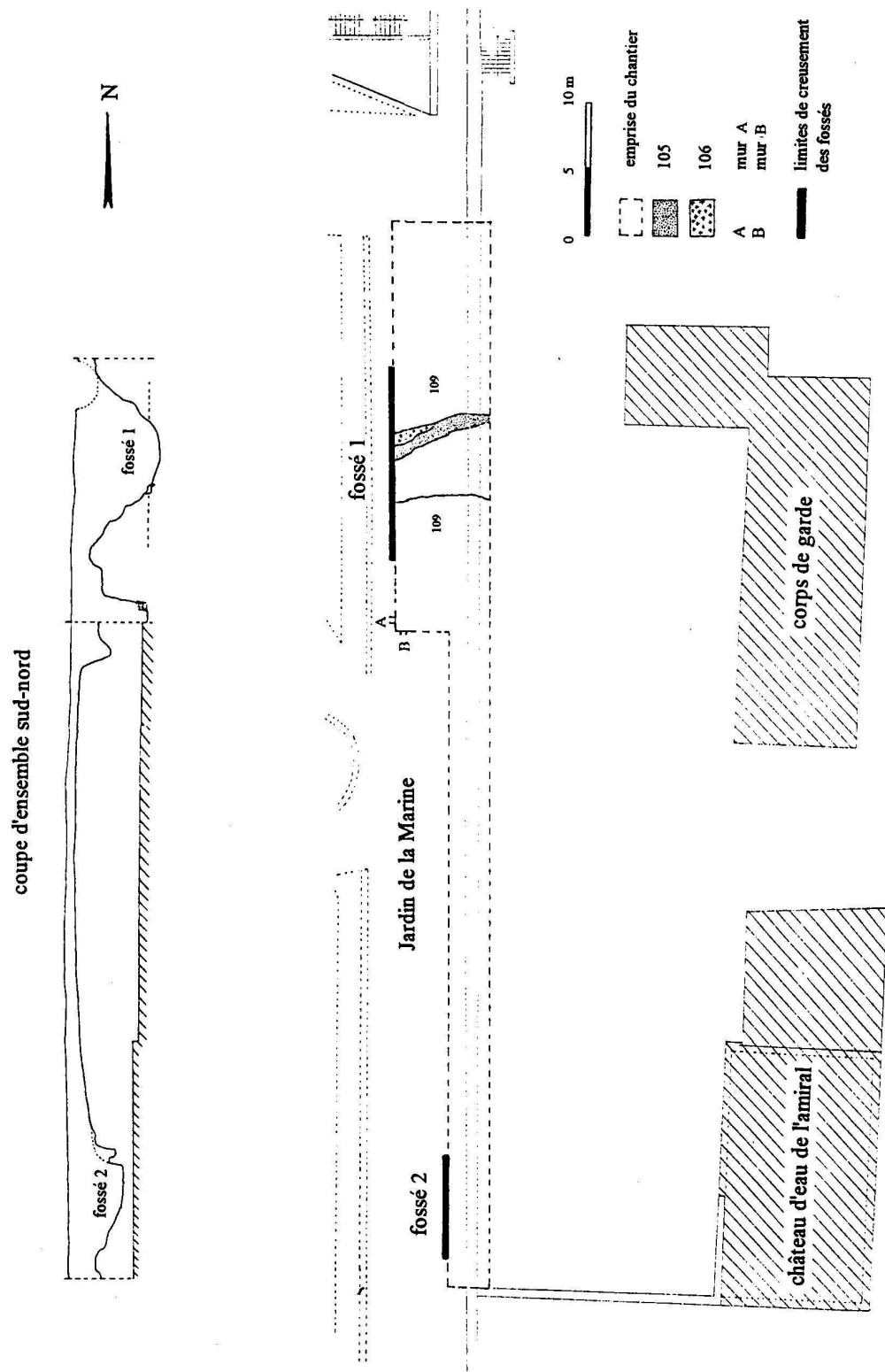


Fig. 2 : Plan de situation et coupe d'ensemble



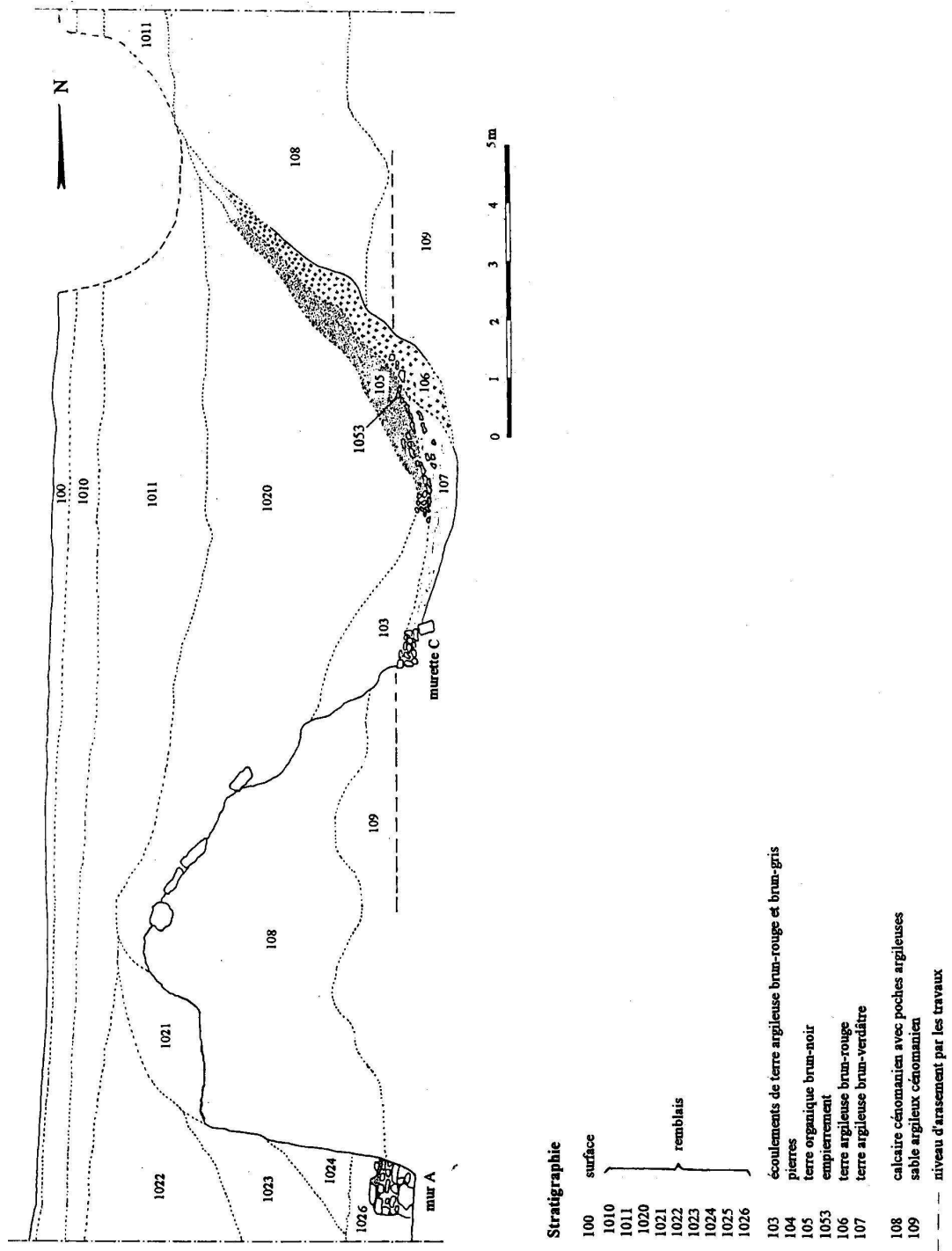


Fig. 3 : Coupe du fossé n° 1

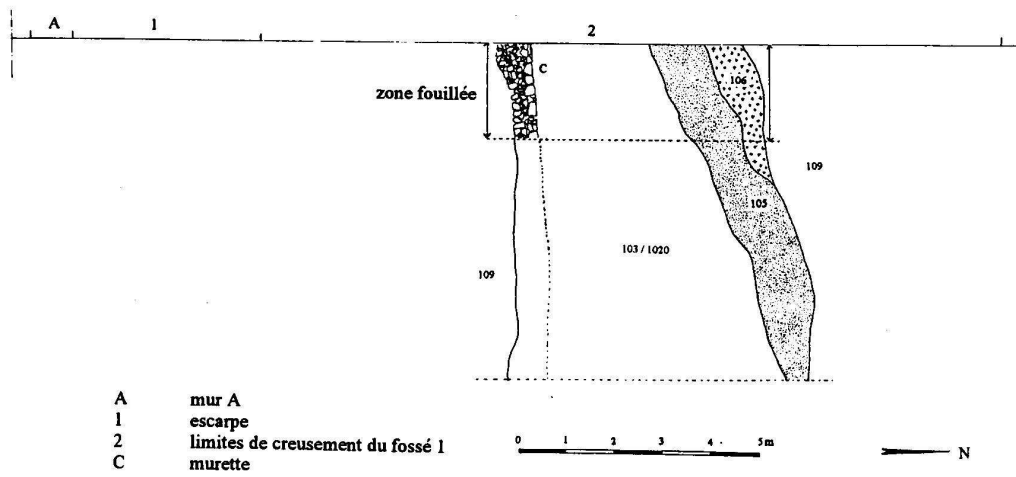


Fig. 4 : Bord de coupe et plan du fossé n° 1

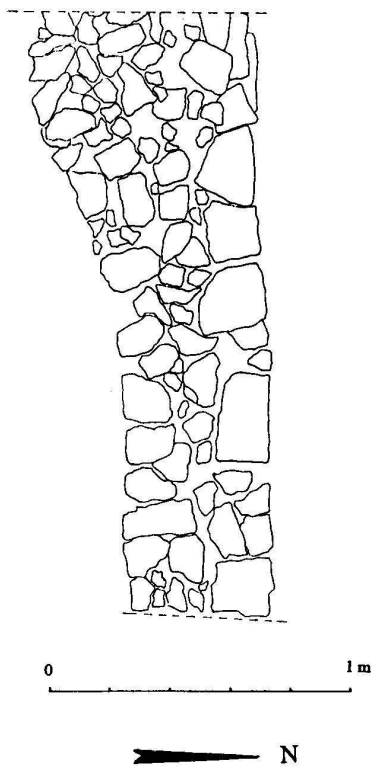


Fig. 5 : Murette C (fossé n° 1)

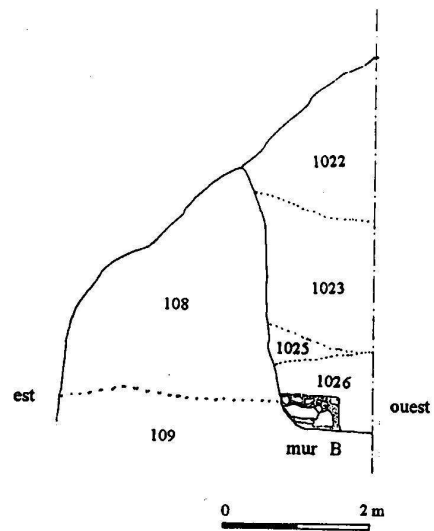
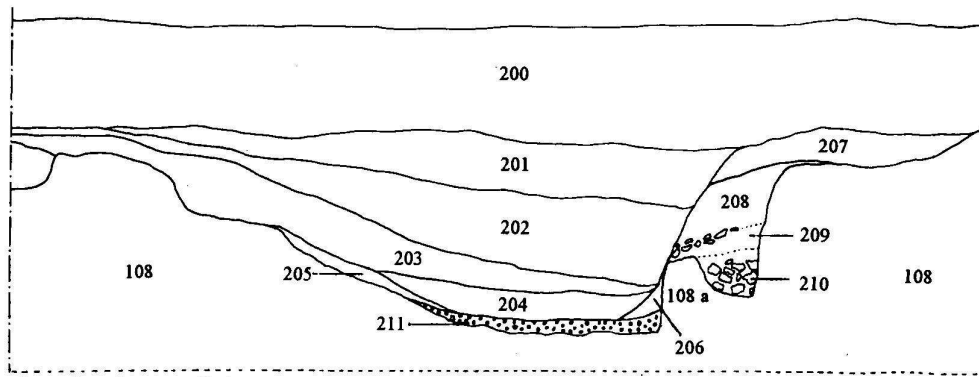


Fig. 6 : Coupe de la structure est-ouest (sud du fossé n° 1)



fond bétonné (travaux février 96)

**Stratigraphie**

- 200 surface
- 201 remblai terre
- 202 remblai pierreux
- 203 remblai terre argileuse et pierres
- 204 terre organique argilo-sableuse noire-verdâtre
- 205-206 terre organique brun-noir compacte
- 207 terre argileuse et pierres
- 208-209 terre brun foncé compacte et pierres
- 210 terre argileuse brun-roux et pierres
- 211 empierrement
- 108 calcaire cénomaniens avec poches argileuses
- 108 a bloc calcaire taillé verticalement



Fig. 7 : Coupe du fossé n° 2

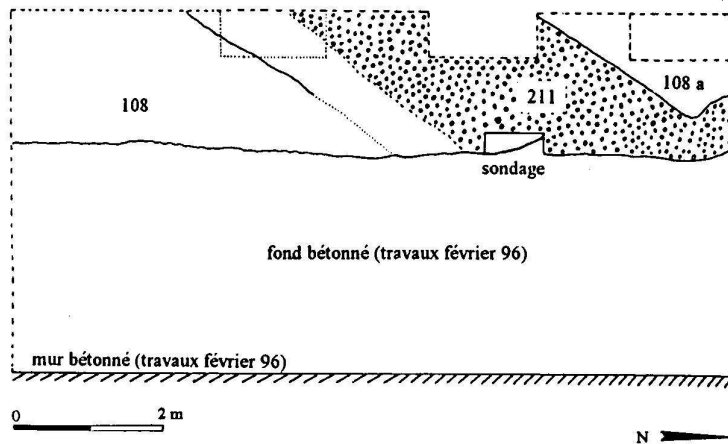


Fig. 8 : Plan du fossé n° 2

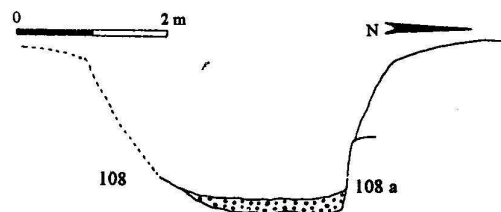


Fig. 9 : Profil du fossé n° 2

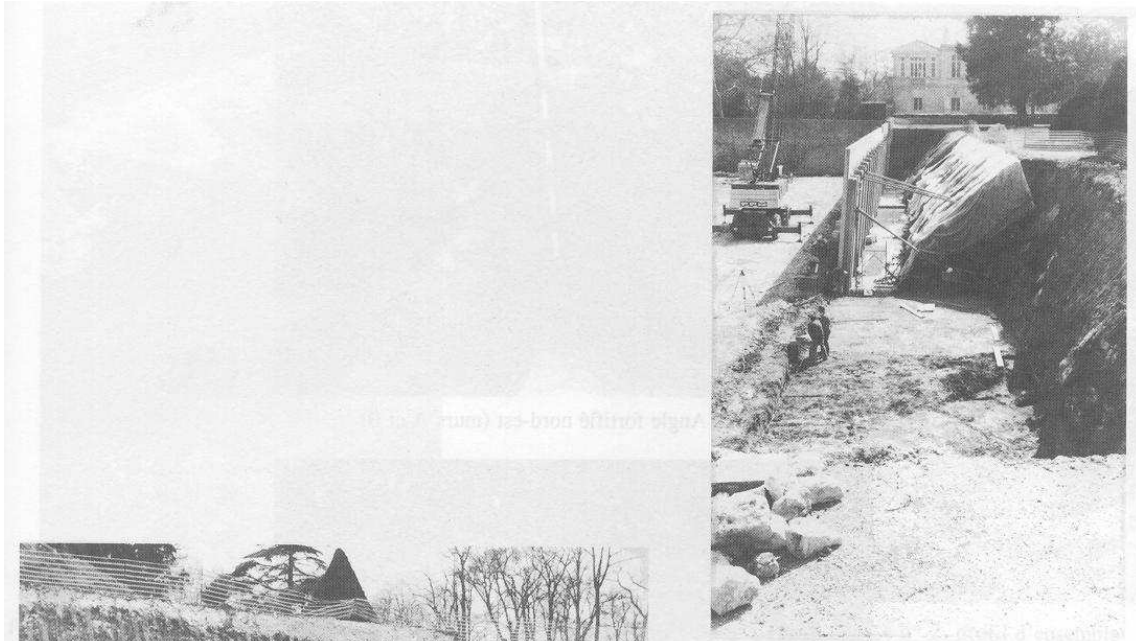


Fig. 10 : Vue générale du chantier



Fig. 11 : Coupe du fossé n° 1



Fig. 12 : Coupe de la butte fortifiée

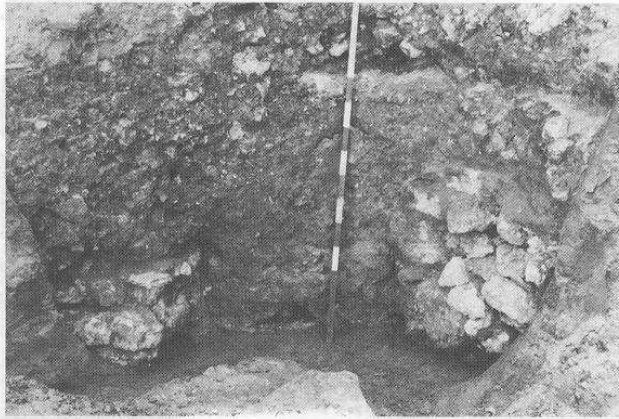


Fig. 13 : Angle fortifié nord-est (murs A et B)

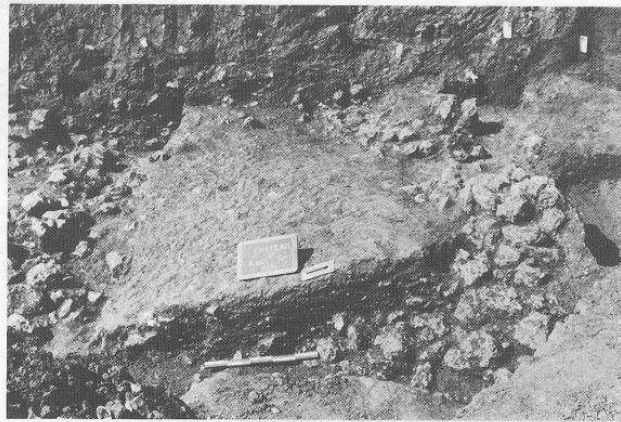


Fig. 14 : Couche 105 et empierrement 104-1053 (fossé n° 1)

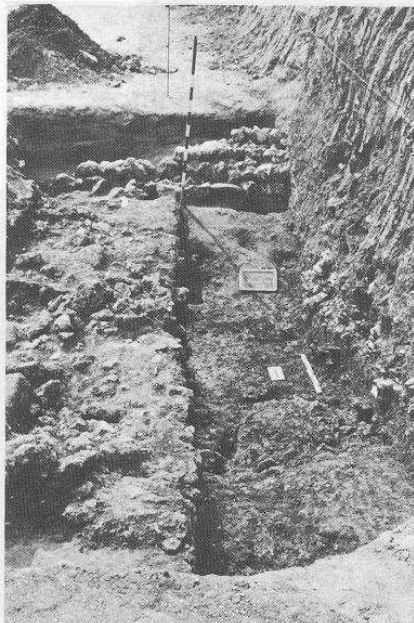


Fig. 15 : Dégagement des couches inférieures  
Au fond, murette C (fossé n° 1)



Fig. 16 : Fossé n° 2 vu du sud, avec couche 204

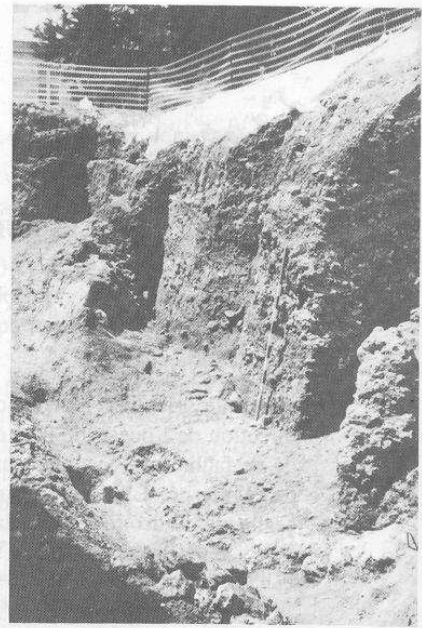


Fig. 17 : Fossé n° 2, profil d'ensemble

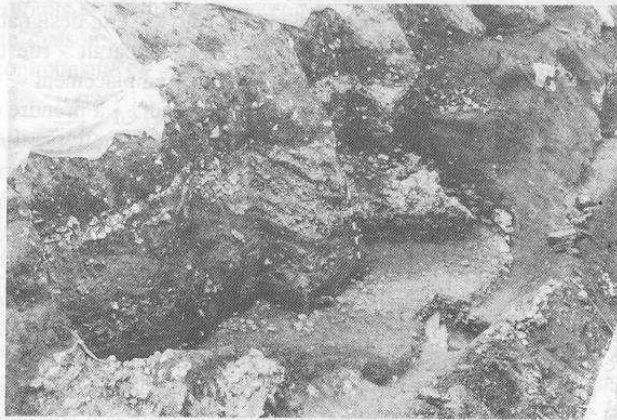


Fig. 18 : Fossé n° 2 vu du sud (fin de fouille)

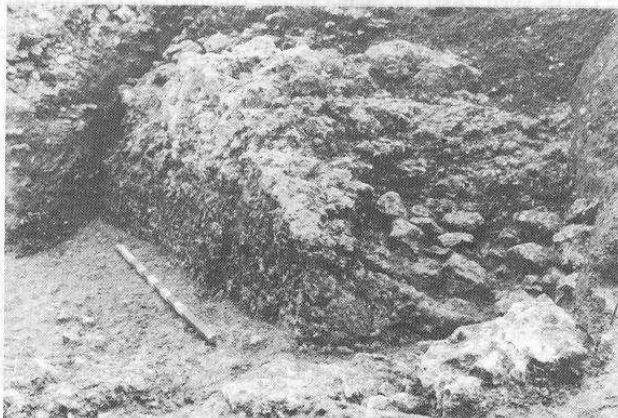


Fig. 19 : La paroi nord dégagée (fossé n° 2)